

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE
membres titulaires.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Pierre OSER à Robert NATALE, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Jeudi 31 mars | Jeudi 31 mars | En exercice | 41 |
| | | Présents | 34 |
| | | Votants | 38 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

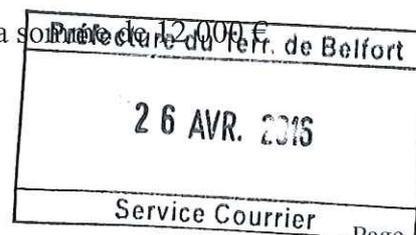
2016-03-07 Service Ordures Ménagères-Autorisation de cession d'un véhicule

Rapporteur : André HELLE

Suite à l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, le service ordures ménagères dispose de 2 BOM de remplacement en cas de panne.

Il convient donc de céder le véhicule immatriculé 971HC90.

Un acquéreur potentiel est intéressé pour acquérir ce véhicule pour la somme de 12.000 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser le président à céder le véhicule désigné ci-dessus pour la somme de 12 000 € (douze mille euros) HT et à effectuer les écritures comptables correspondantes ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 26 AVR. 2016
Et publication ou notification le 26 AVR. 2016

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

